



COMMUNIQUÉ

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil le, 8 juillet 2020

CGT FAPT – Orange

Négociation salariales

Sous prétexte de la crise, Orange propose un accord salarial au rabais !

La négociation salariale à Orange vient de s'achever. Le projet d'accord proposé par la direction n'a recueilli la signature d'aucune organisation syndicale. La direction appliquera une décision unilatérale.

Cette négociation s'est déroulée dans un contexte particulier lié à la crise sanitaire. Pendant toute cette période, le personnel d'Orange a œuvré sans cesse afin de permettre l'accès aux télécommunications à l'ensemble de la population. Les activités télécoms sont indispensables pour garantir le bon fonctionnement des services de l'Etat (enseignement à distance), du secteur de la santé, des collectivités, des entreprises (télétravail), mais également pour les besoins des citoyens (accès à l'information, divertissement). Elles constituent un des pans essentiels du droit à la communication.

Les salariés d'Orange attendaient beaucoup de ces négociations afin que l'entreprise réponde à leurs attentes et reconnaisse enfin leur travail. Tout au long de cette négociation, la CGT a œuvré afin de créer l'unité syndicale permettant de faire évoluer à la hausse les propositions de la direction. Une interpellation du PDG a été faite en vain. Néanmoins, les mesures proposées étaient tellement éloignées des attentes du personnel que la CGT n'a pas signé cet accord. La direction a tout fait pour que la négociation débouche sur une impasse. Entre les salariés et les marchés financiers la direction a fait son choix. D'ailleurs le récent remaniement du COMEX a validé cette orientation avec la nomination d'un financier à la DRH Groupe. La feuille de route du plan stratégique Engage 2020 est claire : suppressions d'emplois, plans d'économies, vente d'actifs, modération salariale afin de satisfaire les marchés financiers. Ces choix auront aussi des conséquences sur l'accès à la communication pour tous.

Avec un résultat net en 2019 de 3,2 milliards d'euros, fruit du travail du personnel, et une augmentation du CA au 1^{er} trimestre 2020, l'entreprise se devait de proposer une politique salariale ambitieuse. La direction a fait le choix de se cacher derrière la crise économique liée à la crise sanitaire, alors même que le secteur des télécoms a été plutôt épargné. Pour Orange, cette négociation avait pour seul but de mettre en place une politique de modération salariale permettant de réaliser des économies sur le dos du personnel. Dans le même temps, l'entreprise a maintenu ses engagements sur le dividende (0,70 cts pour l'exercice 2020), permettant d'arroser les marchés financiers de 2 milliards d'euros, mais également le versement du solde de dividende 2019 (530 millions d'€). Les salariés devront eux se contenter des remerciements de la direction, de la confiscation de leur congés (JTL), et des mesures indignes de la décision unilatérale qui permettront à la direction d'Orange d'économiser 50 millions d'euros par rapport au budget 2019.

Pour la CGT, il est impératif de gagner une autre répartition des richesses, créées par le seul travail du personnel d'Orange, permettant de créer des emplois stables et qualifiés, d'augmenter les salaires, la mise en place d'un 13^{ème} mois, de reconnaître les qualifications des salariés, et de supprimer définitivement les inégalités femmes/hommes.

D'ores et déjà, la Cgt-Fapt appelle les salariés d'Orange à mettre en débat, sans attendre, l'action unitaire dans les jours et semaines à venir pour exiger la réponse aux revendications.